



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 8 septembre 2022**

**RAPPORT N° 18/2022  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour  
l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère  
Vevey - La Tour-de-Peilz**

## **« Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey - La Tour-de-Peilz » (P18/2022)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la commission chargée d'étudier le préavis, s'est réunie le lundi 20 juin 2022 à la salle n°6 de l'Hôtel de Ville concernant la « **Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey - La Tour-de-Peilz** » (P18/2022).

Elle était composée des personnes suivantes :

Serge Ansermet - PS

Yvette Bonjour - UDC

Olivier Bovay - PLR

Pierre Butty - PS

Pierre Chiffelle - da.

Patrick Fleury - EAV

Pierre-Alexandre Fürst - PLR

Sophie Métraux -VER

Martino Rizzello - LCVL

Joëlle Minacci – da.

Nicolas Bonjour – Président rapporteur – VL

La Municipalité était représentée par Monsieur Vincent Imhof, municipal, accompagné de Messieurs :

- Thierry Spalla – adjoint technique
- Samuel Vurpillot – chef de projet
- Serge Broggi – garde port
- Bastien Schobinger – mandataire ingénieur civil

### **Introduction**

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et donne la parole à la Municipalité.

Le Municipal en charge présente les différentes personnes présentes, ainsi que leur rôle.

Une présentation du projet est projetée et développée par les services de la Ville (en annexe).

### **Passerelle**

Il est notamment précisé que l'exploitation par la Ville se fait sur toute la longueur de la passerelle, ce qui en général est à charge de la CGN, cependant vu l'exploitation du port de plaisance appondu à la passerelle, la charge revient à la commune de Vevey.

La Direction Générale des immeubles et du patrimoine a été consultée par la Ville pour reconnaître l'intérêt de la passerelle. La réponse est que le Canton recommande fortement la conservation de ladite passerelle.

L'étude actuelle démontre qu'un remplacement par le même type de passerelle que celle enlevée reviendrait au même prix que de rénover la passerelle historique. Par contre si l'on conserve l'actuelle passerelle (provisoire) en y ajoutant une passerelle en parallèle, dans le but d'augmenter la capacité de passage, une économie entre CHF 200'000.- et CHF 300'000 pourrait être faite.

Il faut cependant considérer la durée de vie, le prix des matériaux qui connaissent actuellement beaucoup de volatilité et une mise à l'enquête serait également nécessaire. Sans oublier que le remplacement irait à l'encontre de l'avis de la DGIP.

### **Electricité**

L'équipement électrique actuel du port de plaisance n'est plus du tout aux normes. Une remise à niveau de tout le système électrique est proposée, ceci avec de nouvelles normes qui sont rentrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022 (IP55). Celles-ci permettront d'éviter tout risque et problème technique. A noter également, qu'il n'y aura pas de lumière sous l'eau, comme le montrent les images de synthèse, mais bien uniquement sur les pontons. La consommation électrique serait globalement plus basse et la pollution lumineuse diminuée.

De plus une réflexion est faite sur la possibilité d'éteindre les lumières lors des horaires de nuit, avec moins de fréquentation.

### **Pontons et Candélabres**

Les pontons sont en fin de vie et ont des problèmes de souplesse, ce qui risquerait à terme d'être problématique et de créer des ruptures.

Les candélabres ont une qualification historique, ils vont être refaits, selon les modalités développées.

Les embarcations de maintenance des ports ne sont pas aux normes et les nouveaux modèles éviteraient de sous-traiter plusieurs interventions. Actuellement les interventions sont sous-traitées, ce qui apporterait 10'000 à 12'000 CHF d'économie annuellement.

### **Aspects financiers**

La différence avec le plan des investissements et la proposition faite par la Municipalité, provient de l'état de la passerelle qui avait été surestimé positivement, les services n'étaient pas au courant de l'état médiocre de celle-ci et qu'elle était à la limite de la rupture.

Il faut noter que le Canton de Vaud, La Tour-de-Peilz, la CGN ont été interrogés, et qu'aucun financement n'a été trouvé avec ces partenaires.

### **Planning**

Il est envisagé de débuter les travaux début octobre 2022 (après validation par le conseil communal de septembre 2022) et de terminer les travaux fin mars 2023. A noter que la partie la plus longue sera la construction de la passerelle en usine.

## Débat et questions :

### LA PASSERELLE

Un commissaire s'interroge sur la nécessité et de l'urgence des travaux de remplacement de la passerelle, car d'après ce dernier la structure en métal qui a été découverte en soutien la tenait encore suffisamment, à savoir qu'il a fallu un découpage au chalumeau de la structure pour les enlever.

Le mandataire précise que la découpe avait déjà été prévue dès le début et faisait partie du travail à effectuer. Il n'y a pas eu de surcoût dû à cette structure. Il s'agit plus précisément de pieds en bois sur lesquels la structure reposait et les éléments étaient en fin de vie, ce qui impliquait un risque de rupture d'un jour à l'autre. Si la passerelle n'était pas enlevée immédiatement, nous aurions dû interdire la traversée de cette dernière à des piétons ou autres utilisateurs. Globalement, 25% de la section était encore viable.

Il est rajouté par les services, qu'à l'origine il était prévu de conserver l'ancienne passerelle sur place en attendant les travaux. Le sous-traitant a fait la proposition de conserver l'élément chez lui et par la suite de travailler la passerelle directement en usine et non sur place, ce qui est positif car les travaux sur place auraient amené un surcoût d'installation (protection de l'édifice, des zones environnantes ceci contre la peinture et autres produits de traitement).

Un commissaire demande si l'offre sur marché publique a été respectée ? Réponse : 3 entreprises vaudoises ont été soumissionnées pour le déplacement de la structure et concernant la partie rénovation (serrurier), il n'existe pas d'entreprise avec les compétences et capacités dans la région. Des offres ont été demandées et sont restées sans réponses, sauf pour un soumissionnaire fribourgeois.

Question d'un commissaire, combien de temps la nouvelle structure va pouvoir résister ? Réponse 75 ans.

Un commissaire s'interroge et précise que le préavis ne remet pas en question d'avoir deux débarcadères à moins de 500 mètres l'un de l'autre. Pour lui le débarcadère de Vevey La Tour-de-Peilz n'a plus de sens à la suite de la fin de la grande époque de l'hôtellerie et du tourisme. La passerelle pourrait être utilisée uniquement comme desserte d'accès aux bateaux de plaisance. De plus, depuis la mise-en-service de la passerelle provisoire, l'utilisation actuelle semble convenir à tous les usagers et ce sans créer d'embouteillage lors d'arrivée de bateau de la CGN ou du passage des navigateurs des 37 bateaux de ce côté-ci. La passerelle provisoire convient parfaitement selon le commissaire. Donc, est-ce une dépense nécessaire en sachant qu'il s'agit d'une passerelle à caractère de plaisance, même avec la variante à 2 passerelles ? Est-ce bien juste ? Combien coûterai le maintien de la passerelle actuelle ?

Les services répondent que l'ajout d'une deuxième passerelle et la solidification de l'actuelle coûterait environ CHF 300'000.- (le prix des matériaux évolue très vite, l'estimation est compliquée).

A relever que le statu quo ne peut pas être envisagé. Il s'agit d'une ancienne passerelle (utilisée devant le musée Olympique de Lausanne pour relier le bateau l'Helvétie) qui n'est pas totalement fixée, et qu'en cas de tempête elle ne tiendrait pas.

Le mandataire rajoute qu'il faut retravailler toutes les culées, il s'agit actuellement d'éléments provisoires qui ne vont pas durer et de plus la passerelle est en location. Dans tous les cas une remise en l'état doit être faite, un garde-corps, une dalle en granit et des bacs devront être posés. Pourquoi le bureau d'ingénieur a écarté une variante à plus petit format ? Car le cahier des charges demandait de conserver les dimensions actuelles et la structure si possible. De plus la ville doit entretenir des éléments en amont de la passerelle et doit passer avec des véhicules de service pour divers travaux (nettoyage, travaux de réparation, entretien de l'arbre).

La parcelle de 3.5m à la place de 6.1m permettrait d'économiser un peu d'acier et de béton (peu coûteux), mais les gardes corps devraient être installés et coûteraient. Les contraintes du cahier des charges permettent avec la solution actuellement proposée de répondre au mieux aux différents besoins.

Le service rappelle qu'en cas de modification de la passerelle de son format initial, il faudrait demander une mise à l'enquête.

Un commissaire trouve que ceci est super de récupérer quelque de chose qui avait déjà été récupéré à l'époque, il s'agit d'un patrimoine à conserver.

Un commissaire s'interroge sur le cahier des charges. S'il n'y avait pas eu de critères d'accès véhicule, aurait-il été possible de présenter autre chose ?

Les réponses des services est la suivante : si la partie patrimoine et architecturale n'était pas engagée, ceci aurait été différent, car la variante proposée est adaptée aux conditions de conservation du patrimoine. D'autres projets auraient pu être présentés sans patrimoine lié, cependant la conservation du patrimoine prime.

Un commissaire trouve dommage de ne pas avoir eu une deuxième offre.

Le Municipal dit qu'un choix implique d'avoir une étude complète, et la modification de la passerelle initiale impliquerait un nombre de processus important (études, mise à l'enquête, cahier des charges, etc.), de plus le prix des matériaux est en constantes variations et ne permet pas d'avoir des études de prix viables à moyen terme.

## **ECLAIRAGE ET PONTONS**

Comment l'éclairage sera-t-il effectué ?

Actuellement, il s'agit de l'éclairage public avec des grands lampadaires qui éclairent les pontons, le nouvel éclairage serait directement sur les pontons et chemin, ce qui réduira la pollution lumineuse.

Est-ce que le glacis est en bon état étant donné qu'aucun frais n'est envisagé ?

Il a été expertisé il y a deux ans et ce dernier est en très bon état, il n'y a pas besoin de le remplacer, cependant le tonnage a été limité.

Par rapport aux nouvelles prises électriques posées, est-ce qu'une étude pour connaître les besoins des bateaux électriques à l'avenir a-t-elle été émise ? étant donné qu'ils se développent rapidement ? Comment est prévu le comptage électrique ?

Les services se sont penchés sur la question et ont notamment consulté le rapport de l'association « Zero Emission Boat » avec la possibilité d'installer des bornes et super borne de recharge, la municipalité ne désire pas accueillir de grosses motorisations dans le port mais bien des bateaux avec des moteurs d'appoint de type voilier, il n'est donc pas nécessaire d'avoir des puissances électriques de recharge importantes. Les études montrent également que le coût serait très élevé pour l'installation de super borne et que le projet actuel permet à chacun de se recharger durant une soirée avec 20 ampères. A l'avenir il serait toujours possible d'adapter le système électrique si nécessaire. A noter, qu'une étude est développée avec une entreprise veveysanne pour installer et relever des compteurs de consommation.

Une question est posée concernant l'installation de panneaux solaire.

Les services répondent que la question pourrait être à terme étudiée par le dicastère des Bâtiments.

## **POLITIQUE**

Un commissaire relevé que si la Tour-de-Peilz, n'a rien versé pourquoi conserver le nom du débarcadère Vevey-La Tour-de-Peilz ?

Réponse de la municipalité : La question est en cours d'étude par la ville de Vevey et une réponse officielle est attendue de la commune de La Tour-de-Peilz au sujet de la participation aux coûts de l'entretien de la passerelle.

Un commissaire demande pourquoi la commission du lac n'a été pas été convoquée ?

La réponse de la municipalité : Cette commission vient d'être nommée, de plus elle est à caractère consultatif et permettra d'obtenir un aspect plus social et de communication entre les différentes parties prenantes du lac (sauvetage, club, etc.), soulever des questions techniques et financières du port n'aurait pas eu l'intérêt recherché pour cette commission. Cependant et dans un autre espace-temps cette dernière aurait pu être consultée.

## **ENVIRONNEMENT**

Un commissaire se fait l'écho des discussions au sein de la Commission Environnement et Energie (ComEn2) et propose d'installer une plateforme devant le port pour les oiseaux du lac, du type déjà fait aux Grangettes, il propose également des aménagements dans l'eau en faveur des poissons et de la végétation aux alentours du port.

Il est répondu que de telles installations impliqueraient des procédures cantonales, très compliquées et longues. Cependant au niveau d'un master plan des rives du lac (urbanisme) avec une vision globale, ceci pourrait être intégré.

Un commissaire demande si les poissons peuvent librement passer sous la passerelle ? Réponse du garde port : Oui il y a des trous pour favoriser le passage, ce n'est pas fermé jusqu'en bas.

## **FIN DES QUESTIONS ET DEBAT**

## **VŒU**

La commission ad hoc propose de soutenir le vœu de la Commission Environnement et Energie soit :

La commission souhaite qu'une étude soit entreprise pour favoriser la biodiversité lacustre sur conseil d'un spécialiste à l'occasion des travaux entrepris sur le port de plaisance.

## **VOTES DES COMMISSIONS**

- Commission environnement et énergie : Unanimité en faveur du préavis
- Commission des finances : En faveur du préavis par 7 oui, 1 non et 5 abstentions.

## **VOTE DE LA COMMISSION AD HOC**

Par dix pour et une abstention, la commission vote favorablement le préavis.

## CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

**VU** le préavis n ° 18/2022, du 23 mai 2022, concernant la « Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey – La Tour-de-Peilz »;

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey – La Tour-de-Peilz ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de Fr. 80'250.- pendant 20 ans.

Pour la commission

Nicolas Bonjour



Vevey, le 7 juillet 2022